



**CH-3003 Berne, OFEV, NT**

Comité C5  
Case Postale 42  
2088 Cressier

N° de référence: L261-4248  
Dossier traité par: NT / BAL  
Berne, le 3 juillet 2012

**Réponse de l'OFEV concernant les immissions dans la région de l'Entre-deux-Lacs et le projet de nouvelle centrale thermique à cycle combiné à Cornaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour votre lettre du 11 juin 2012 où vous demandez ce qu'entreprend l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour lutter contre les dépassements des valeurs limites dans votre région, plus particulièrement en ce qui concerne l'ozone et les oxydes d'azote. Vous nous priez par ailleurs de présenter la position de l'OFEV au sujet de la centrale à gaz projetée à Cornaux.

**1 Mesures prises par la Confédération en matière de lutte contre l'ozone**

L'ozone se forme à partir des polluants précurseurs que sont les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils (COV), sous l'influence de la lumière du soleil. Les immissions ne dépendent pas seulement des émissions locales, mais aussi de celles provenant de sources éloignées. La Confédération a complété les plans de mesures des cantons avec la stratégie fédérale de protection de l'air, qui a été mise à jour en 2009 par l'adoption d'un rapport qui prévoit une réduction supplémentaire des émissions de précurseurs de l'ordre de 30 à 50 % (par rapport au niveau de 2005). Les nouvelles prescriptions européennes en matière de gaz d'échappement du trafic (routier et non routier) contribueront fortement à atteindre cet objectif, car deux tiers de toutes les émissions de NOx proviennent aujourd'hui des moteurs de véhicules et de machines. Par ailleurs, les valeurs limites d'émission fixées dans l'ordonnance du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air (OPair) pour différents types d'installations ont été abaissées (ou sont sur le point d'être adaptées) pour tenir compte de l'état de la technique. Les mesures d'économie d'énergie, comme l'amélioration de l'isolation des bâ-

Martin Schiess  
OFEV, division Protection de l'air et RNI, 3003 Berne  
Tél. +41 31 322 93 12, fax +41 31 324 01 37  
martin.schiess@bafu.admin.ch  
<http://www.bafu.admin.ch>

